

MOTION
Collège Georges Duhamel d'Herblay
Conseil d'Administration du 11 Décembre 2015

BUDGET 2016

Les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves, élus du Conseil d'Administration du Collège Georges Duhamel, sont amenés à se prononcer ce jour, 11 décembre 2015, sur le budget 2016 de leur établissement. Or, suite aux modifications lourdes votées cette année par le Conseil Départemental, essentiellement la désaffectation administrative du budget chauffage, et l'écrêtage des fonds de roulement, beaucoup d'informations concrètes et cruciales sont manquantes pour préparer un budget dans des conditions normales.

Ecrêtage des 4 mois

En 2016, les collèges se verront attribuer une somme forfaitaire représentant 80% de la dotation théorique.

L'attribution du solde des 20% étant assujéti à l'analyse des résultats budgétaires de l'année passée et notamment le niveau du fond de roulement de l'établissement.

Si ce dernier est supérieur à 4 mois de dotation, le Conseil Départemental se réserve le droit de ne pas réattribuer à l'établissement la totalité du budget qu'il est en droit d'attendre pour l'année calendaire à venir.

Cependant cette règle reste très floue :

- Cela signifie t-il que si l'établissement totalisait un fond de roulement supérieur à 4 mois de fonctionnement, il ne toucherait rien des 20% ?
- Ou faut-il comprendre que la dotation complémentaire de 20% serait amputée du montant en excès des 4 mois de fond de roulement jusqu'à concurrence du montant des 20% ?

⇒ les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves souhaitent obtenir du Conseil Départemental un complément d'information ainsi que la transparence au sujet de l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi prélevées.

⇒ les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves soulignent la difficulté qu'engendre cette décision qui, au-delà du fait qu'elle est injuste, **remet en cause la sincérité du budget soumis au vote en ce Conseil d'Administration.**

En effet, présenter un budget équilibré à 80% demande une gymnastique assez stupéfiante, un travail énorme (que nous reconnaissons de la part de l'Administration du collège) qui vise soit :

à minorer de 20% toutes les lignes (ou presque) budgétaires ...et, lorsque la dotation complémentaire sera versée, devoir faire voter des DBM (décisions budgétaires modificatives) en CA pour remettre ces 20% sur chaque ligne,

ou

à piocher en début d'année dans les fonds de réserve l'équivalent des 20% afin de maintenir un budget à 100%, et de les remettre ensuite dans le fond de roulement lorsque la dotation complémentaire sera touchée. Le problème est que, ne connaissant pas aujourd'hui l'état réel des fonds de réserve au 1er janvier, cette opération est budgétairement infaisable.

De plus quelque soit la solution retenue,

Date du compte financier 2015

l'arrêté du compte financier étant voté en Mars, l'établissement ne toucherait la dotation complémentaire qu'après cette date ...mais aucune date limite n'est, à ce jour, fixée.

- ⇒ les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves demandent au Conseil Départemental un engagement de délai pour le versement de la dotation complémentaire de 20%

Chauffage

Le budget 2016 est également amputé de la valeur moyenne de ses dépenses de chauffage sur les 3 dernières années.

En cas de dépense supérieure à cette valeur budgétée, comme le budget chauffage est "administrativement désaffecté", il n'y aura plus de réaligement automatique de ce montant.

La mise en chauffe étant décidée par le Conseil Départemental, qu'advient-il si la dépense de chauffage d'une année particulièrement froide venait à obliger un établissement à dépasser la somme budgétée ? La somme serait-elle prélevée sur le solde des 20% à verser ou l'établissement serait-il en devoir de payer ce surplus en renonçant à d'autres lignes budgétaires ?

- ⇒ les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves souhaitent que le Conseil Départemental précise les critères qui seront pris en compte pour assumer les variations (+/-) de ce poste de dépense et des demandes budgétaires qui en résulteront.

Conscients des difficultés qu'un tel mode de fonctionnement peut engendrer, les représentants FCPE et APECH des parents d'élèves, élus du Conseil d'Administration du Collège Georges Duhamel, souhaitent porter à l'approbation des membres présents l'adoption de la présente motion.